

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3972**

Intitulé

DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques Analyse des milieux biologiques

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Université de Corse - Pasquale Paoli, Ministère chargé de l'enseignement supérieur

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président d'université de Corté, Recteur de l'académie, Président de l'université de Corse

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1967)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

222 Transformations chimiques et apparentées (y.c. industrie pharmaceutique)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Sous la responsabilité du chef de laboratoire, ce professionnel effectue des analyses biochimiques, microbiologiques, hématologiques, immunologiques et chimiques dans les secteurs agro-alimentaire et médicaux. Il exerce des fonctions d'exécution et de maintenance : veille au bon fonctionnement de l'appareillage, en assure l'entretien courant et détecte les éventuelles anomalies. Il gère aussi les stocks du laboratoire. Par ailleurs, il exerce des fonctions scientifiques spécialisées. La nature des analyses et des manipulations dépend de la spécialité du secteur où il travaille. Dans le secteur agroalimentaire et d'analyse des eaux, il contrôle les matières premières et vérifie que les conditions d'hygiène sont réunies lors des différents processus de transformation. Il analyse les produits de consommation. Dans le secteur de la biologie médicale il réalise des prélèvements et pratique des analyses en fonction de la recherche demandée. En microbiologie médicale, il prépare les milieux et réactifs adéquats en tenant compte des règles d'asepsie. En hématologie, ce technicien effectue des prélèvements sanguins. En immunologie, il réalise diverses réactions qualitatives et quantitatives (immunoprécipitation, agglutination, séroneutralisation...). En histocytologie, il traite un tissu biologique par les techniques classiques en vue d'un diagnostic histologique

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les secteurs de la santé (laboratoires d'analyses médicales et vétérinaires), de l'agroalimentaire et de l'environnement (services des eaux et assainissement).

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1302 : Analyses médicales

Réglementation d'activités :

Dans les laboratoires privés d'analyses médicales, la possession du certificat de capacité pour effectuer des prélèvements sanguins est obligatoire. Le DEUST AMB de l'Université de Corse est reconnu par le par le Ministère de la Santé : Arrêté du 23/08/1991, JO du 06/10/1991 pour le secteur médical privé; Décret du 04/09/1997 N°97-829 pour le secteur médical public. (les laboratoires d'analyses médicales, privés et publics)

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Physique (mécanique des fluides, thermodynamique...)
- Enseignements de chimie : chimie générale, chimie organique, chimie appliquée ; de biochimie, de biochimie alimentaire, biochimie médicale, biologie cellulaire
- Enseignements de biologie : microbiologie ; microbiologie alimentaire ; microbiologie médicale ; physiologie ; immunologie générale ; immunologie appliquée ; parasitologie, mycologie, virologie, hématologie, histocytologie ...
- Techniques biologiques (contrôles des appareils, électrodes spécifiques, méthodes enzymatiques). Méthodes de prélèvements (analyse sanguine, conservation des échantillons, étiquetage, matériels utilisés...)
- Hygiène-sécurité
- Santé publique
- Mathématiques, probabilités, statistiques, informatique
- Langue

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X		idem
Après un parcours de formation continue	X		idem
En contrat de professionnalisation	X		idem
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 juillet 1984

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-corse.fr/>

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :